

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Cygon 480

FDS n° : FO002049-A
Date de révision : 2021-07-15
Format: NA
Version 1.07



1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur de produit

Nom du produit Cygon 480

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit FO002049-A

Synonymes DIMETHOATE: O,O-dimethyl S-[2-(methylamino)-2-oxoethyl] phosphorodithioate (CAS name); 2-dimethoxyphosphinothioylthio-N-methylacetamide (IUPAC name)

Ingrédient(s) actif(s) Dimethoate

Famille chimique Organophosphate

Autre Nom Commercial Cygon 480-AG, Cygon 480-ORN
PCP # 8277, 25651, 25650

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée : Insecticide

Restrictions conseillées pour l'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Adresse du fournisseur FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
Canada
Web: <https://ag.fmc.com/ca/en>
Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722)
Email: SDS-Info@fmc.com

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence Urgences médicales :
1 800 / 331-3148 (États-Unis et Canada)
1 651 / 632-6793 (Tous les autres pays - Collectionner)

En cas d'urgence concernant une fuite, un incendie, un déversement ou un accident, appelez le:
1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - USA)
1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International)
1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Remplaçant)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières

dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
Liquides inflammables	Catégorie 3

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

VUE D'ENSEMBLE DES PROCÉDURES D'URGENCE

Attention

Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion
 H332 - Nocif par inhalation
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
 H226 - Liquide et vapeurs inflammables
 H401 - Toxique pour les organismes aquatiques
 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme



Conseils de prudence - Prévention

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
 P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit
 P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
 P280 - Porter un équipement de protection des yeux / du visage
 P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer
 P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche
 P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles
 P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

Conseils de prudence - Réponse

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
 P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
 P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin
 P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher
 P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
 P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
 P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
 P330 - Rincer la bouche
 P391 - Recueillir le produit répandu

Conseils de prudence - Entreposage

P405 - Garder sous clef
 P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient selon les directives de l'étiquette

HNOC (danger non classé autrement)

Non classés ne étaient pas autrement dangers identifiés.

Autres informations

Nocif pour les organismes aquatiques.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Famille chimique Organophosphate.

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Diméthoate	60-51-5	30-60
Cyclohexanone	108-94-1	15-30

Les synonymes sont fournis dans la section 1.

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux	Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance; puis, effectuer une respiration artificielle, de préférence par bouche-à-bouche, si possible. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
Ingestion	Appelez un centre antipoison ou un médecin immédiatement. Ne pas faire vomir à moins d'être conseillé par un médecin ou un conseiller médical qualifié. Il ne faut rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente et il ne faut pas la faire vomir non plus. Transport vers une clinique ou un hôpital immédiatement
Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés	Inhalation: Le diméthoate est un poison dangereux par inhalation. Ce matériau peut provoquer un empoisonnement organophosphoré. Les symptômes de l'empoisonnement peuvent inclure des maux de tête, des nausées, des vomissements, une vision floue, une étanchéité dans la poitrine, la bave et la mousse de la bouche et du nez, l'œdème pulmonaire (accumulation de liquide), la cyanose (décoloration bleutée de la peau), le coma et la mort. Contact avec la peau: Le contact direct avec la peau peut provoquer une irritation modérée à sévère. Le diméthoate peut être rapidement absorbé dans toutes les surfaces de la peau et provoquer des symptômes similaires à ceux indiqués pour l'inhalation. Contact avec les yeux: le contact direct avec les yeux peut provoquer une irritation sévère. Le diméthoate peut être rapidement absorbé dans toutes les surfaces de la peau et des yeux et provoque des symptômes similaires à ceux indiqués pour l'inhalation. Ingestion: Le diméthoate est un poison dangereux par ingestion. Provoque des symptômes similaires à ceux indiqués pour inhalation. Ce produit peut présenter un risque d'aspiration. L'aspiration dans les poumons peut causer des blessures graves.
Indication de soins médicaux immédiats et de traitement	Ce produit contient un inhibiteur de la cholinestérase affectant les systèmes nerveux central et périphérique et produisant une dépression respiratoire. Des procédures de

particulier, le cas échéant

décontamination telles que le lavage du corps entier, le lavage gastrique et l'administration de charbon activé sont souvent nécessaires. Si des symptômes sont présents, administrer du sulfate d'atropine à grande dose. Deux à quatre mg par voie intraveineuse ou intramusculaire, dès que possible. Répétez les intervalles de 5 à 10 minutes jusqu'à ce que des signes d'atropinisation apparaissent. Maintenir une atropinisation complète jusqu'à ce que tout organophosphate soit métabolisé. Le chlorure d'obidoxime (Toxogonine), en variante, le chlorure de pralidoxime (2-PAM), peut être administré en complément de l'atropine, mais n'est pas un substitut à l'atropine, qui est un antidote symptomatique et souvent salvant. Le traitement avec de l'oxime doit être maintenu tant que le sulfate d'atropine est administré. Au premier signe d'œdème pulmonaire, le patient devrait recevoir de l'oxygène supplémentaire et être traité de manière symptomatique. Une absorption continue peut se produire et une rechute peut survenir après une amélioration initiale. LA SUPERVISION TRÈS PRÈS DU PATIENT EST INDIQUÉE POUR AU MOINS 48 HEURES, EN DEPENDANT DE LA VALEUR DE L'EMPOISONNEMENT.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés	Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.
Incendie mineur	Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Incendie majeur	Eau pulvérisée. Mousse.
Moyens d'extinction inappropriés	Évitez les jets puissants.
Dangers spécifiques du produit	Liquide et vapeur inflammables. Ce matériau s'allume lorsqu'il est exposé à de la chaleur, des étincelles, des flammes ou d'autres sources d'inflammation (par exemple, électricité statique, témoins lumineux ou équipement mécanique / électrique). Le matériau peut se décomposer rapidement lorsqu'il est exposé à la chaleur et à la flamme. La chaleur de décomposition peut provoquer des récipients fermés pour augmenter la pression et exploser.
Produits de combustion dangereux	Oxydes d'azote (NO _x), Oxydes de carbone; Oxydes de phosphore; Oxydes de soufre; Sulfure de diméthyle; Fumées irritantes et fumée.
<u>Données sur les risques d'explosion</u>	
Sensibilité aux chocs	Non sensible.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Ne devrait pas être sensible aux décharges statiques.
Équipement de protection et précautions pour les pompiers	Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète. Endiguez pour empêcher le ruissellement. Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les surfaces exposées au feu et protéger le personnel. Déplacer les contenants du lieu de l'incendie s'il est possible de le faire sans risque.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles	Isolez la zone et y mettez un panneau d'avertissement. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Équipement de protection individuel, voir section 8.
Divers	Pour des consignes additionnelles concernant le nettoyage, appelez le service d'assistance téléphonique de FMC dont les coordonnées sont données à la section 1, « Identification du produit et de l'entreprise » ci-dessus.
Précautions environnementales	Éloignez les gens et les animaux du déversement ou de la fuite et de la zone sous le vent par rapport à la fuite. Maintenir le produit à distance des lacs, ruisseaux, mares et égouts. Toxique pour les organismes aquatiques.
Méthodes de confinement	Supprimer toute source d'incendie potentiel. Ventiler la zone de libération. Arrêtez le déversement à la source s'il est sécuritaire de le faire. Contenir et absorber les matériaux renversés avec du matériau absorbant inerte et non combustible, tel que du sable. Balayer

et pelleter dans des récipients appropriés pour l'élimination. Pour un déversement d'eau, confiner le déversement immédiatement avec des flèches. Les grands déversements qui s'enfoncent dans le sol doivent être déterrés, placés dans des récipients adaptés et éliminés de façon appropriée (voir la section 13). Aviser les autorités compétentes au besoin.

Méthodes de nettoyage

Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention

Ce matériau est un liquide toxique. Portez un équipement de protection résistant aux produits chimiques pendant la manipulation. Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées. Évitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Tenir à l'écart des enfants et de toutes les personnes non protégées. N'utilisez pas près de sources de chaleur, de flamme ou de rayons directs du soleil. Le diméthoate ne doit jamais être chauffé au-dessus de 35 ° C. Chauffer uniquement indirectement et avec un solvant présent. Le chauffage local avec, par exemple, un équipement de chauffage électrique ou de la vapeur, peut augmenter considérablement le risque d'explosion et ne devrait jamais avoir lieu. Tenir à l'écart des incompatibles. Soyez prudent lorsque vous ouvrez le capuchon. Garder les récipients hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Bien se laver après la manipulation.

Entreposage

Entreposer dans un endroit frais et sec, à l'écart de sources potentielles de chaleur, des flammes nues, du soleil ou d'autres produits chimiques. Stocker à moins de 25 ° C, dans des conteneurs hermétiquement fermés. Conserver hors de la lumière directe du soleil. Magasin dans un environnement sec loin de la chaleur et des sources d'allumage, ce est à dire, les tuyaux de vapeur, radiants, sorties d'air chaud ou d'étincelles de soudage. Ne pas stocker avec des matériaux de forte odeur. Les récipients doivent être inspectés visuellement sur une base régulière afin de détecter toute anomalie (barils gonflés, augmentation de température, etc.).

Matériel d'emballage

Doit uniquement être conservé dans son emballage d'origine.

Produits incompatibles

Agents oxydants forts, Alcalis, Amines

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH	Mexique
Cyclohexanone (108-94-1)	STEL 50 ppm TWA: 20 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 200 mg/m ³	IDLH: 700 ppm TWA: 25 ppm TWA: 100 mg/m ³	Mexico: TWA 20 ppm Mexico: STEL 50 ppm
Nom chimique	Colombie-Britannique	Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	Alberta
Cyclohexanone (108-94-1)	TWA: 20 ppm STEL: 50 ppm Skin	TWA: 25 ppm TWA: 100 mg/m ³ Skin	TWA: 20 ppm STEL: 50 ppm Skin	TWA: 20 ppm TWA: 80 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 200 mg/m ³ Skin

Contrôles techniques appropriés**Mesures d'ordre technique**

Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle. Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs, conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez l'équipement recommandé.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité à protection intégrale. Maintenir un bain oculaire et installations de mouillage rapide dans la zone de travail.

Protection de la peau et du corps	Porter des vêtements de protection imperméables, y compris des bottes, des gants, un sarrau de laboratoire, un tablier ou une combinaison, pour empêcher le contact avec la peau.
Protection des mains	Gants imperméables
Protection respiratoire	Une protection respiratoire est requise. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, vous devez porter une protection respiratoire approuvée NIOSH/MSHA.
Mesures d'hygiène	Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Doit avoir de l'eau propre pour se laver en cas de contamination des yeux ou de la peau. Laver la peau avant de manger, boire, mâcher de la gomme ou de tabac à priser. Douche après le travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Laver tous les vêtements de travail séparément; ne pas mélanger avec linge de maison. Les personnes qui travaillent avec ce produit pendant une période plus longue devraient subir des analyses de sang fréquentes pour les niveaux de cholinestérase. Si les taux de cholinestérase tombent en dessous d'un point critique, il ne faut pas laisser d'exposition supplémentaire avant d'avoir déterminé, au moyen d'analyses sanguines, que les niveaux de cholinestérase sont redevenus normaux.
Informations générales	Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Suspension liquide
État physique	Liquide
Couleur	Incolore, Jaune clair
Odeur	Slight mercaptan
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible
pH	Aucun renseignement disponible
Point de fusion/point de congélation	< 5 °C / 41 °F
Point/intervalle d'ébullition	Se décompose @176F (80C)
Point d'éclair	42 °C / 108 °F : PMCC
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air	
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucun renseignement disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité	Aucun renseignement disponible
Solubilité dans l'eau	Émulsifie
Solubilité dans d'autres solvants	Aucun renseignement disponible
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Viscosité, cinématique	Aucun renseignement disponible
Viscosité, dynamique	5-10 cps @77F (25C)
Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées
-------------------	---

Stabilité chimique	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Polymérisation dangereuse	Il est fortement conseillé de chauffer le produit de manière indirecte. Au-dessus de 176°F / 80°C Diméthoate déconseillera rapidement, augmentant considérablement le risque d'explosion. La décomposition est à une longueur considérable dépendant du temps ainsi que de la température due à des réactions exothermiques et autocatalytiques. Les réactions involontaires et la polymérisation, la libération de composés malodorants et inflammables volatils tels que le sulfure de diméthyle et le méthylmercaptop.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles Températures extrêmes et lumière directe du soleil
Matières incompatibles	Agents oxydants forts, Alcalis, Amines.
Produits de décomposition dangereux	Dimethyl sulphide, methyl mercaptan.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

DL50 orale	450 mg/kg (rat) (Basé sur un produit similaire)
DL50 épidermique	> 2000 mg/kg (rat) (Basé sur un produit similaire)
CL50 par inhalation	2.5 mg/l 4 heures (produit semblable)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Aucun renseignement disponible.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Aucun renseignement disponible.
Sensibilisation	Aucun connu

Nom chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50 par inhalation
Diméthoate (60-51-5)	= 255 mg/kg (Rat) = 60 mg/kg (Rat)	= 1 g/kg (Rabbit)	> 0.9 mg/L (Rat) 4 h
Cyclohexanone (108-94-1)	1	1	1

Données sur les effets toxicologiques

Symptômes	Inhalation: Le diméthoate est un poison dangereux par inhalation. Ce matériau peut provoquer une survie organophosphorée. Les symptômes de l'empoisonnement peuvent inclure des maux de tête, des nausées, des vomissements, une vision floue, une étanchéité dans la poitrine, la bave et la mousse de la bouche et du nez, l'œdème pulmonaire (accumulation de liquide), la cyanose (décoloration bleutée de la peau), le coma et la mort. Contact avec la peau: Le contact direct avec la peau peut provoquer une irritation modérée à sévère. Le diméthoate peut être absorbé rapidement par toutes les surfaces de la peau et peut provoquer des symptômes similaires à ceux indiqués pour l'inhalation. Contact avec les yeux: le contact direct avec les yeux peut provoquer une irritation sévère. Le diméthoate peut être rapidement absorbé dans toutes les surfaces de la peau et des yeux et provoque des symptômes similaires à ceux indiqués pour l'inhalation. Ingestion: Le diméthoate est un poison dangereux par ingestion. Provoque des symptômes similaires à ceux indiqués pour l'inhalation. Ce produit peut présenter un risque d'aspiration. L'aspiration dans les poumons peut causer des blessures graves.
------------------	--

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Mutagénicité	Ne devrait pas être mutagène chez l'homme
Cancérogénicité	Non reconnu comme cancérogène par les organismes de recherche (IARC, NTP, OSHA,

Toxicité pour la reproduction	ACGIH)
Tératogénicité	Ne pas avoir d'effets sur la reproduction.
STOT - exposition unique	Ne devrait pas être un teratogène.
STOT - exposition répétée	Aucun renseignement disponible.
Autres effets nocifs	Aucun renseignement disponible.
	L'exposition répétée aux inhibiteurs de la cholinestérase, tels que le diméthoate, peut sans danger entraîner une susceptibilité accrue aux doses de n'importe quel inhibiteur de la cholinestérase.
Danger par aspiration	Ce produit présente un risque de pneumonie par aspiration.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Cyclohexanone 108-94-1	A3	Group 3		

Légende:**ACGIH** (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A3 - cancérogène chez l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 3 - non classifiable quant à sa cancérogénicité pour l'homme

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Persistance et dégradation Non persistant, Le produit est biodégradable.

Bioaccumulation Une bioaccumulation est peu probable.

Mobilité Relativement immobile dans le sol.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination L'élimination inadéquate de l'excès de pesticides, de mélange de pulvérisateur ou de l'eau de rinçage est interdite. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés selon les instructions contenues sur l'étiquette, veuillez communiquer avec les autorités concernées pour des conseils. Les équipements de protection individuelle appropriés, tels que décrits aux sections 7 et 8, doivent être portés lors de la manipulation des matériaux pour l'élimination des déchets.

Emballages contaminés Éliminer l'eau de rinçage conformément aux directives locales et nationales. Mettez au rebut les contenants selon les règlements locaux, fédéraux et provinciaux. Rapportez-vous à l'étiquette du contenant qui contient des instructions sur l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT

N° ID/ONU UN1993
Nom officiel d'expédition Liquide inflammable, n.s.a (cyclohexanone, diméthoate)
Classe de danger 3
Groupe d'emballage III
Quantité à déclarer (RQ) 10 lbs (Diméthoate)
Désignation UN 1993, Flammable liquid, n.o.s. (cyclohexanone, diméthoate), 3, III, RQ

TMD

N° ID/ONU UN1993
Nom officiel d'expédition Liquide inflammable, n.s.a (cyclohexanone, diméthoate)
Classe de danger 3
Groupe d'emballage III
Désignation UN 1993, Flammable liquid, n.o.s. (cyclohexanone, diméthoate), 3, III, RQ

ICAO/IATA

N° ID/ONU UN1993
 Nom officiel d'expédition Liquide inflammable, n.s.a (cyclohexanone, dimethoate)
 Classe de danger 3
 Groupe d'emballage III
 Désignation UN 1993, Flammable liquid, n.o.s. (cyclohexanone, dimethoate), 3, III, RQ

IMDG/IMO

N° ID/ONU UN1993
 Nom officiel d'expédition Liquide inflammable, n.s.a (cyclohexanone, dimethoate)
 Classe de danger 3
 Groupe d'emballage III
 No EMS F-E, S-E
 Désignation UN 1993, Flammable liquid, n.o.s. (cyclohexanone, dimethoate), 3, III, RQ

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Règlements fédéraux aux États-Unis**SARA 313**

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Dimethoate - 60-51-5	60-51-5	30-60	1.0

SARA 311/312 Catégories de dangers

Danger aigu pour la santé Oui
 Danger chronique pour la santé Oui
 Risque d'incendie Oui
 Risque de décompression soudaine Non
 Danger de réaction Non

Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Acetic Anhydride 108-24-7	5000 lb			X

CERCLA

Ce matériau, tel que proposé, contient une ou plusieurs substances répertoriées comme des substances dangereuses par le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantités à déclarer de substances très dangereuses
Acetic Anhydride 108-24-7	5000 lb 2270 kg	
Cyclohexanone 108-94-1	5000 lb 2270 kg	
Dimethoate 60-51-5	10 lb 4.54 kg	10 lb

FIFRA Information

Ce produit chimique est un pesticide enregistré à l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de

classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches signalétiques, et pour les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques autres que des pesticides. Les renseignements suivants sur les dangers sont requis sur l'étiquette du pesticide :

WARNING

May be fatal if swallowed.

Causes moderate eye irritation.

Avoid contact with eyes or clothing.

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Dimethoate 60-51-5	X	X	X
Cyclohexanone 108-94-1	X	X	X

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA (États-Unis)	LIS (Canada)	EINECS/ELINCS (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
Dimethoate 60-51-5	X	X	X	X	X	X	X	X
Cyclohexanone 108-94-1	X	X	X	X	X	X	X	X

CANADA

Cette fiche de données de sécurité concerne un pesticide enregistré par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et elle est donc assujettie à certaines exigences en vertu des lois canadiennes sur les pesticides, dont la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements dangereux requis par le Règlement sur les produits dangereux (RPD) et SIMDUT 2015 relativement aux fiches de données de sécurité et aux étiquettes du lieu de travail de produits chimiques non pesticides. Les renseignements suivants sont établis par l'ARLA.

En vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, il faut respecter l'étiquette approuvée du produit antiparasitaire (l'étiquette) en tout temps et, en cas de divergences entre l'étiquette approuvée et une FDS pour ce produit, ce sont les renseignements de l'étiquette qui prévalent.

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA	Risques pour la santé 2	Inflammabilité 2	Instabilité 1	Dangers physico-chimiques -
HMIS	Risques pour la santé 2*	Inflammabilité 2	Danger physique 1	Protection individuelle X

*Indique un risque chronique pour la santé

Légende des codes NFPA et HMIS Grave = 4; Sérieux = 3; Modéré = 2; Léger = 1; Minimum = 0

Date de révision :

2021-07-15

Cause de la révision:

sections de la FS mises à jour: 14

Avis de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date des présentes. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies ici. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié désigné et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation sont indépendantes de la volonté de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

Préparé par

FMC Corporation
Logo de FMC - Marque de commerce de FMC Corporation

© 2021 FMC Corporation. Tous droits réservés.

Fin de la fiche signalétique